

LES PRATIQUES D'ÉVALUATION : CERTAINES SONT NOCIVES !

On ne peut enseigner sans évaluer : l'enseignant, les élèves, les parents et l'institution ont besoin d'indicateurs ! Or, toute note est étroitement associée à la notion de classement et donc à une forme de compétition au sein de la classe. Si cette compétition peut s'avérer positive et motivante pour les élèves qui réussissent, elle est en revanche négative et décourageante pour les élèves en difficulté. La dimension psychologique de la note peut donc conduire à un renforcement de l'hétérogénéité de la classe et générer un stress important. Or pour apprendre, il faut de la sécurité et de la confiance ! Comment éviter les pratiques d'évaluation nocives et faire de l'évaluation un levier de l'apprentissage ?

Les fonctions de l'évaluation et les pratiques associées

Dans un [article de 2001](#), Philippe Perrenoud distingue trois fonctions assignées à l'évaluation tout en signalant qu'il en existe une quatrième, à laquelle il n'accorde pas tout à fait le même statut :

- fonction formative (« Elle soutient la régulation des enseignements et des apprentissages en train de se faire, elle se déploie à l'intérieur d'un cursus scolaire ») ;
- fonction certificative (« Elle garantit des acquis à l'égard de tiers, elle intervient à l'issue d'un cursus donné ») ;
- fonction pronostique (« Elle fonde des décisions de sélection ou d'orientation, elle se situe en amont d'un cursus et sous-tend un choix ») ;
- fonction informative (« Elle n'est pas une quatrième fonction, mais seulement une façon de rendre accessible aux parents ou à l'administration scolaire une partie des informations dont les professionnels ont besoin pour réguler les apprentissages, certifier des acquis ou orienter. »)

Pour remplir ces différentes fonctions, plusieurs pratiques d'évaluation existent :

- **l'évaluation diagnostique** (AVANT L'APPRENTISSAGE) qui permet de faire l'inventaire des acquis afin de renforcer certaines notions et compétences ;
- **l'évaluation formative** (EN COURS D'APPRENTISSAGE) qui permet de déterminer le niveau de maîtrise des compétences au cours de l'apprentissage ;
- **l'évaluation sommative** qui permet de faire le point sur les acquis (APRES L'APPRENTISSAGE) ;
- **l'évaluation bilan ou certificative** (décontextualisée de l'apprentissage) qui porte sur des thèmes multiples et des situations complexes et qui est détachée dans le temps. Cette forme mobilise le plus largement les compétences, et porte le plus naturellement sur des tâches complexes.

L'émergence de l'école inclusive

Depuis quinze ans, on assiste à l'émergence d'une école inclusive (pédagogie différenciée, intégration d'élèves présentant des handicaps ou des retards, accompagnement personnalisé ...). L'inclusion, d'après l'UNESCO, est un processus visant à tenir compte de la diversité des besoins des élèves et à y répondre par une participation croissante à l'apprentissage, et à réduire l'exclusion qui se manifeste dans l'éducation. La finalité de l'inclusion est plus large que celle de l'intégration. Dans une optique d'intégration, les groupes qui entrent à l'école doivent s'adapter à la scolarité disponible indépendamment de leur langue maternelle, de leur culture ou de leurs capacités. Dans le cadre de l'inclusion, au contraire, l'objectif central est de *transformer les systèmes éducatifs et les écoles afin de les rendre capables de répondre à la diversité* des besoins d'apprentissage des élèves.

Cette évolution est à mettre en parallèle avec une approche socio constructiviste de l'enseignement où l'évaluation doit contribuer à la réussite de tous les élèves.

Certaines pratiques d'évaluation sont nocives dans une école inclusive

Dans le cadre d'une école inclusive, l'évaluation doit être **positive** et non perçue comme une sanction. Or toute note revêt une dimension psychologique ; elle est étroitement associée au classement et donc à la compétition au sein de la classe. Cette compétition peut être positive et motivante pour les élèves qui réussissent et s'avérer, en revanche, négative et décourageante, voire stigmatisante, pour les élèves en difficulté. Perçue comme l'évaluation d'un individu et non celle d'une production à un moment donné, elle peut même affecter l'estime de soi. Au final, la note peut conduire à un renforcement de l'hétérogénéité de la classe. Par conséquent, **si on vise un enseignement inclusif, la note a un effet très nettement négatif sur l'élève et le climat de la classe.** Par ailleurs, la note et la compétition scolaire qu'elle déclenche sont génératrices de stress. Or **pour apprendre, il faut de la sécurité et de la confiance.** Certaines pratiques humiliantes (humiliations publiques, affichage des notes dans la classe, copies rendues « dans l'ordre », jugements de valeurs sur les copies ou bulletins, notes infamantes ...) sont donc à proscrire. Il en est de même pour les pratiques « excluantes » (choisir d'évaluer sur des questions hors-programme ou poser des exercices infaisables par les élèves) ou abusives (sanction ou devoir supplémentaire accompagnant la « mauvaise note », sanction de l'inconduite d'un élève dans un devoir). A l'inverse, certaines pratiques sont à encourager (adopter une différenciation dans les évaluations, diversifier les formes d'évaluation, pratiquer l'évaluation formative, reconnaître le droit à l'erreur, développer des outils d'auto-positionnement, évaluer par compétences ...). (Cf « **Principes pour une évaluation objective** »)

Quel mode d'évaluation adopter dans le cadre d'une évaluation positive ?

L'enseignant, l'élève, le parent et l'institution ont besoin d'indicateurs. Quel mode d'évaluation adopter pour chacune des pratiques évoquées : une évaluation par une note chiffrée, par un bilan de compétences ?

L'évaluation diagnostique : renseignant sur les acquis de l'élève, ce type d'évaluation relève manifestement de l'évaluation par compétences et non de l'évaluation chiffrée.

L'évaluation formative : l'évaluation formative est la fonction première et essentielle de l'évaluation ; elle est une composante indispensable et inséparable des processus d'enseignement et d'apprentissage. D'une part, elle renseigne l'enseignant sur ce qui est acquis et ce qui reste à acquérir ; d'autre part, elle renvoie à l'élève l'information sur ce qu'il maîtrise ou non. La note risque d'apparaître comme un bilan d'acquis alors que le processus d'apprentissage n'est pas achevé. Par ailleurs, elle n'a aucune valeur, ni didactique pour le professeur, ni pédagogique pour l'élève. Si on veut vraiment la conserver, elle devra être modulable pour tenir compte des progrès des élèves au cours de leur apprentissage.

Une évaluation par compétences peut être binaire si elle porte sur des items suffisamment précis ; on lui préférera une déclinaison sur 4 niveaux de maîtrise si elle porte sur des domaines, des capacités complexes, etc. Elle participe de fait à une évaluation positive dans laquelle l'élève devient acteur de sa réussite. Elle peut être suivie d'une remédiation différenciée (en AP par exemple).

L'évaluation sommative : participant des fonctions pronostique et informative (voire certificative), la note chiffrée est légitime ; elle peut être accompagnée d'un bilan de compétences qui la précise et lui donne plus du sens.

L'évaluation bilan : elle a une fonction certificative ; dans ce cadre, la note a toute sa place. Elle établit par ailleurs un bilan de compétences. Les deux formes d'évaluation (note chiffrée et grille de compétences) ont donc vocation à coexister et à se compléter.